

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2025, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité.

Le projet de budget 2025 est marqué par une volonté forte d'œuvrer pour le bien-être des Pissy-Pôvillais, pour continuer à investir et pour financer la politique de la commune comme suit :

- *De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;*
- *Ne pas avoir recours à l'emprunt (la commune n'a aucun emprunt) ;*
- *De mobiliser des subventions autant que possible ;*
- *Les taux des impôts locaux pour 2025 concernant les ménages et les entreprises restent identiques à ceux de 2024 : la taxe foncière 41.85 % ; taxe foncière non bâti 22.53 %, la taxe d'habitation : 16,44 %.*
- *Soutenir les associations en cas de besoin ;*
- *Poursuivre les investissements (grâce aux subventions allouées ainsi qu'à l'excédent capitalisé).*

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité, de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

## BUGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES :

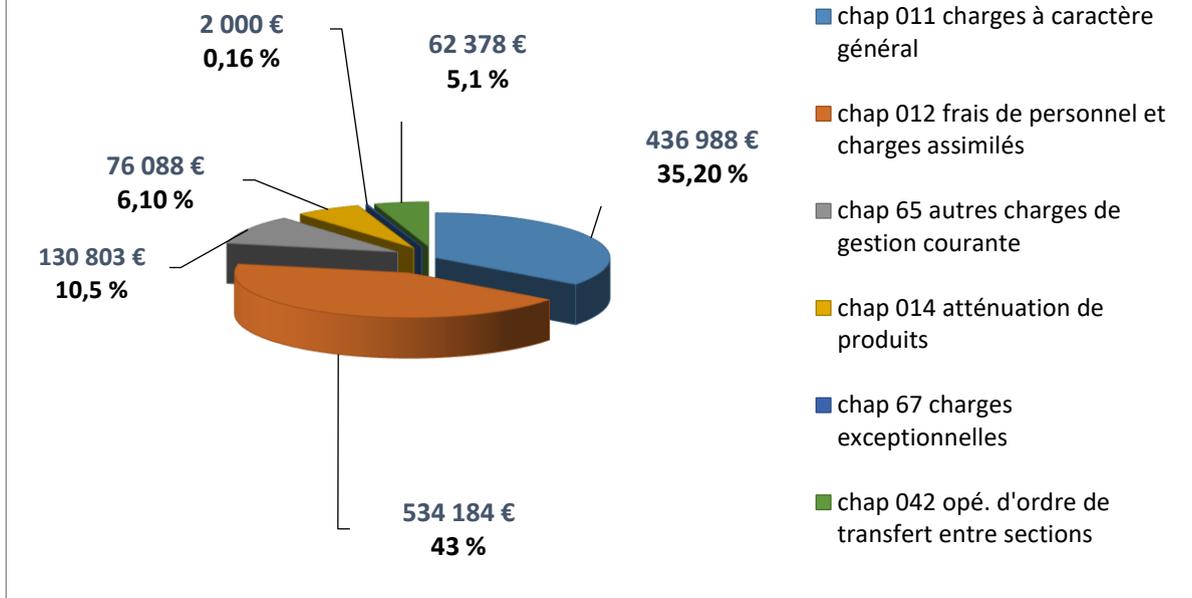
Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 1 242 441,26 € soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2024 (1 144 602,71 €) de 8,55 %. (différence de 97 838,55 €).

Elles se décomposent comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

chap 011	charges à caractère général	<b>436 988,20</b>
chap 012	frais de personnel et charges assimilés	<b>534 184,00</b>
chap 65	autres charges de gestion courante	<b>130 802,76</b>
chap 014	atténuation de produits	<b>76 088,00</b>
chap 67	charges exceptionnelles	<b>2 000,00</b>
chap 042	opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>62 378,30</b>
	Total	<b>1 242 441,26 €</b>

## Les dépenses de fonctionnement



- Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe les charges d'entretien et de consommations des divers bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations. Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : 534 184,00 € sont en légère augmentation par rapport à 2024 (505 165,00 € en 2024).
- Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est estimé à 76 088 €.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 130 802,76 € (contre 111 271,00 € en 2024); comme au BP 2024, il n'est pas budgétisé de subvention de fonctionnement envers le budget annexe de la Régie de Transport des Personnes. Les autres dépenses les plus importantes sont le contingent incendie, la subvention au CCAS, les aides aux associations (pour les moins de 18 ans).

Ce chapitre comporte notamment les bons d'achat des + de 68 ans pour Noël, les bourses et prix alloués aux écoliers, ainsi qu'aux administrés dans le cadre des concours des jardins fleuris.

- Chapitre 67 charges exceptionnelles : éventuelles annulations de locations des salles.
- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : il s'élève à la somme de 62 378,30 € relative aux écritures d'amortissements notamment (travaux d'effacements des réseaux d'éclairage public).

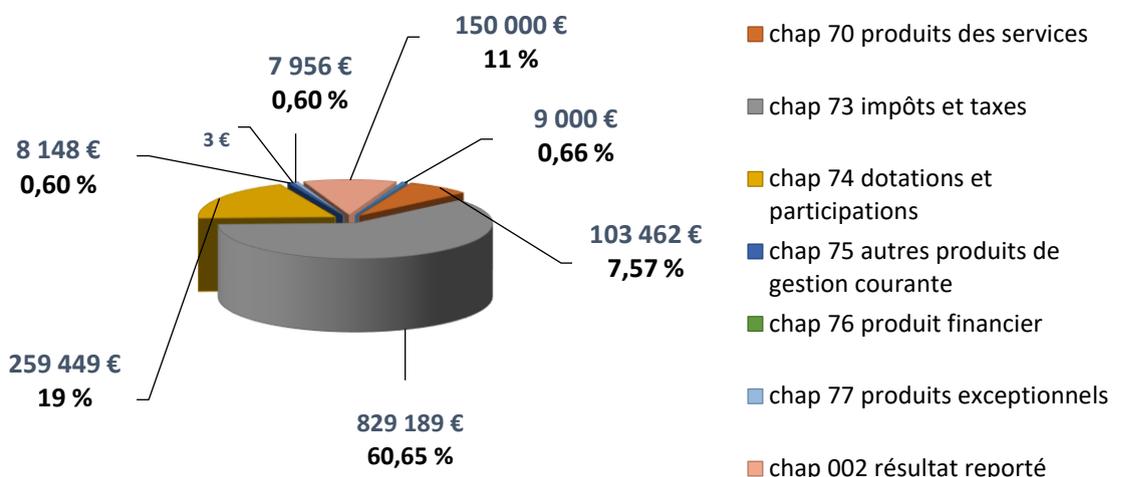
➤ **Recettes :**

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 367 207,00 € contre 1 306 886,98 € en 2024 (soit + 4,62 %) (différence de 60 320,02 €) et se répartit ainsi qu'il suit :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

chap 013	atténuation de charges	<b>9 000,00</b>
chap 70	produits des services	<b>103 462,00</b>
chap 73	impôts et taxes	<b>829 189,00</b>
chap 74	dotations et participations	<b>259 449,00</b>
chap 75	autres produits de gestion courante	<b>8 148,00</b>
chap 76	produit financier	<b>3,00</b>
chap 77	produits exceptionnels	<b>7 956,00</b>
chap 002	résultat reporté	<b>150 000,00</b>
	<b>Total</b>	<b>1 367 207,00 €</b>

## Les recettes de fonctionnement



- Chapitre 013 : Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie (assurance CIGAC et CPAM)
- Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil de loisirs, garderie, cantine, sorties des aînés, sortie pour tous..). Il est à noter que la somme de 20 730 € dans ce chapitre répond aux remboursements du budget de la régie de transport sur les charges du personnel.
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : s'élève à 829 189,00 € contre 782 759,00 € en 2024. Le montant des attributions de compensation de la CCICV depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique est de 162 024 € (remplace la TASCOM, CVAE, IFER, CFE...).
- Chapitre 74 : Dotations et participations : 259 449,00 € ce chapitre (DGF, DSR, DNP...) est légèrement moins élevé par rapport à 2024 (contre 264 354,48 € en 2024).
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : ce chapitre comprend des remboursements (avoir, remise gracieuse...).
- 002 : Résultat reporté N – 1 soit 150 000 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (ou excédent), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissements sans recourir nécessairement à un emprunt (1 367 207 – 1 242 441,26 = 124 765,74 € d'excédent).

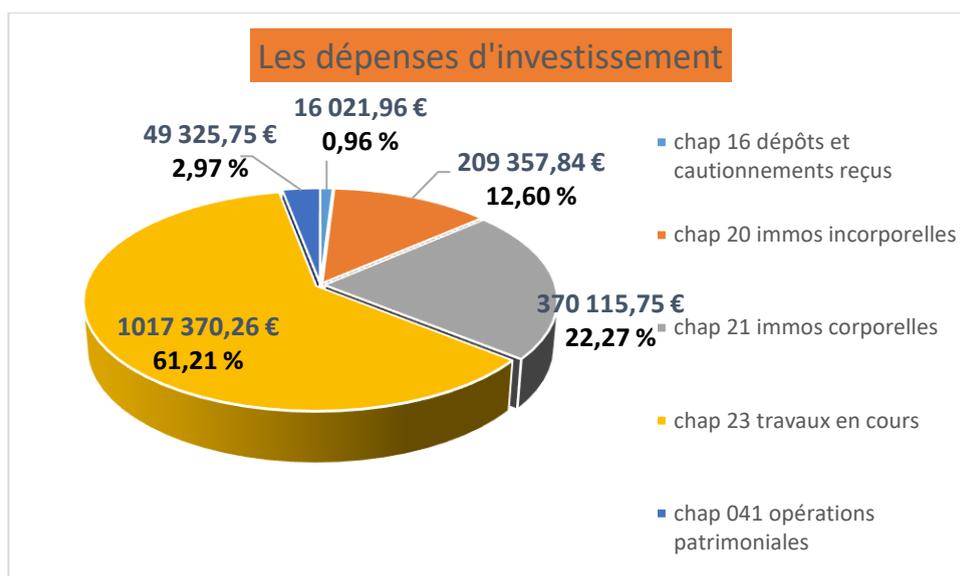
### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui contribuent à accroître le patrimonial communal, réfection d'un bien, acquisition de véhicule...

- **Dépenses:** ce sont les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule des biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**

chap 16	dépôts et cautionnements reçus	<b>16 021,96</b>
chap 20	immos incorporelles	<b>10 380,00</b>
chap 204	subventions d'équipement versées	<b>198 977,84</b>
chap 21	immos corporelles	<b>370 115,75</b>
chap 23	travaux en cours	<b>1 017 370,26</b>
chap 041	opérations patrimoniales	<b>49 325,75</b>
	Total	<b>1 662 191,56 €</b>



- Chap 16 au titre des dépôts et cautionnements reçus : 16 021,96 € restitution des cautions lors de la location des salles
- Chap 20 au titre des immobilisations incorporelles : 209 357,84 €

Effacement de réseaux Croix Rompue (48 659,25 €), la Ferrière (79 135 €), génie civil la Ferrière (39 375 €) fonds de concours voirie route de l'enfer, allée du paradis, chemin des écoliers, allée de la chaumière, route de Malzaize (31 808,59 €), études piste cyclable RD 47 (10 380,00 €).

- Chap 21 au titre des immobilisations corporelles : 370 115,75 €

2113	Acquisition terrains piste cyclable RD 47, consorts ALEXANDRE	<b>30 200,00</b>
2116	Restauration mur du cimetière	<b>21 648,00</b>
2131	Porte de l'église, columbariums, colonne jardin du souvenir	<b>33 500,00</b>
2135	Installations générales, agencements, aménagements ( <i>mises aux normes électriques, douche vestiaire, porte de secours mille-club, menuiseries école</i> )	<b>110 599,00</b>
2151	Poutres de rive route de Malzaize	<b>43 875,00</b>
2152	Installations de voirie ( <i>signalisation de voirie</i> )	<b>2 444,00</b>
21532	Réseaux d'assainissement (assainissement wc école)	<b>6 000,00</b>

21538	Réseaux d'électrification ( <i>la Ferrière, Croix rompue remplacement candélabre allée de la Chaumière et de la Haie</i> )	<b>89 160,75</b>
2156	Poteau incendie	<b>3 500,00</b>
2158	Désherbeuse	<b>5 328,00</b>
2181	Clôture vestiaires	<b>3 660,00</b>
2184	Mobilier ( <i>armoire archives, tabouret école</i> )	<b>3 554,00</b>
2188	Autres immobilisations corporelles ( <i>alarme salles, école, bibliothèque, mairie, jardinières, stores mairie, aspirateur école, tandem école</i> )	<b>16 647,00</b>

- Chap 23 travaux en cours : 1 017 370,26 € construction salle multisport (travaux 2025)
- Chap 041 opérations patrimoniales : 49 325,75 €
  - o fonds de concours du SDE 76 sur les travaux d'effacements des réseaux (la Ferrière, Croix rompue)

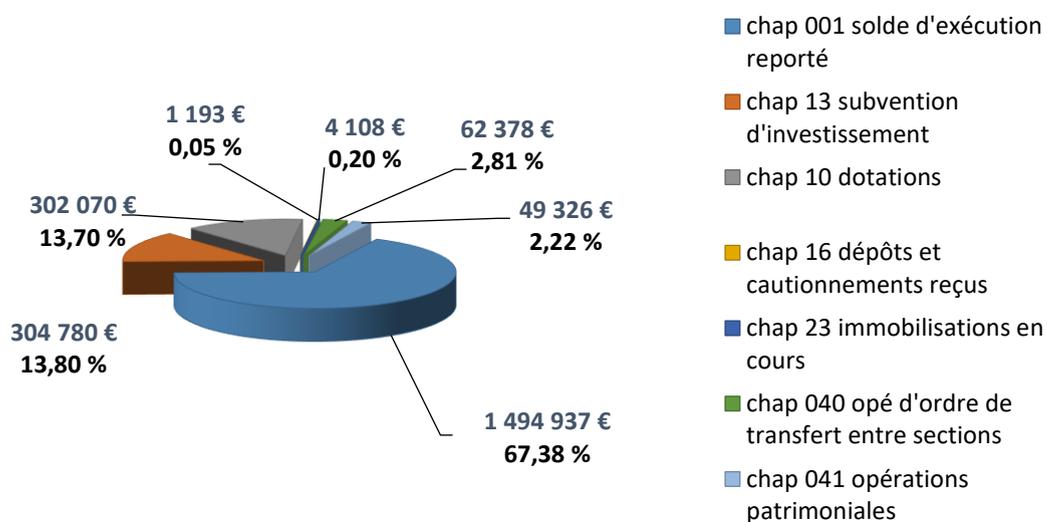
➤ **Recettes :**

en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**

chap 001	solde d'exécution reporté	<b>1 494 937,00</b>
chap 10	dotations, fonds divers et réserves	<b>302 069,67</b>
chap 13	subvention d'investissement	<b>304 779,60</b>
chap 16	dépôts et cautionnements reçus	<b>1 193,00</b>
chap 23	Immobilisations en cours	<b>4 108,33</b>
chap 040	opérations d'ordres de transfert entre sections	<b>62 378,30</b>
chap 041	opérations patrimoniales	<b>49 325,75</b>
	<b>Total</b>	<b>2 218 791,65 €</b>

## Les recettes d'investissement



- Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) : une subvention du Département de 300 000 € pour la salle multisport, 4 779,60 € de DETR pour la restauration du mur du cimetière.
- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : ce chapitre regroupe les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (73 451 € prévus pour l'année 2025 ; il est rappelé que la commune perçoit le FCTVA sur N-1.) ; les recettes générées par la Taxe d'Aménagement (TA) (ces dernières sont estimées pour cette année à 6 800 €) ainsi que 221 818,67 € d'excédent de fonctionnement 2024.
- 1 494 937 € d'excédent d'investissement 2024.
- Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) : elles correspondent aux écritures d'amortissement suite notamment aux travaux des effacements des réseaux d'éclairage public pour 62 378,30 €.
- Opérations patrimoniales (chapitre 041) : ce sont les opérations destinées à décrire l'entrée ou la sortie d'éléments patrimoniaux dans le bilan. Il s'agit d'opération d'ordres budgétaires, c'est-à-dire nécessitant une inscription au budget et l'émission de mandats ou de titres, sans impacts sur le résultat pour les travaux d'éclairage public à la Ferrière, et la Croix rompue pour la somme de 49 325,75 €.

L'écart entre les recettes 2 218 791,65 € et les dépenses 1 662 191,56 € donne un excédent de 556 600,09 €.

## BUDGET ANNEXE

### Le budget annexe du CCAS

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales...). Son budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) car ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses.

Pour 2025, le montant des aides est budgétisé à hauteur de 3 000 € (aides combustibles, cantine, clsh, achats livres scolaires etc...).

La subvention de fonctionnement de la commune envers le CCAS sera de 500 €.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante		3 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 100,00
	D 002 RESULTAT REPORTE	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCT CUMULEES</b>	<b>3 100,00</b>

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	500,00
75	Autres produits de gestion courante	
	R 002 RESULTAT REPORTE	4 105,01
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCT CUMULEES</b>	<b>4 605,01</b>

Le Maire,

Paul LESELLIER